

# COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

## PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2025

**Membres présents** : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH, pouvoir de Pascal BOURGEAIS, DTN de la FFHandball), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine, pouvoir de Fabrice ARCAS, président de la COC), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Clément ALCACER (représentant des entraîneurs).

**Membres excusés** : Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Michaël BOUTINES (président de la CNA), Victoire NICOLAS (représentante des joueuses), Pascal JACQUET (représentant des clubs de D2F),

**Autres présents** : Louis ANDRONACO, Éric BARADAT, Florence BARO, Jérôme BRIOIS, Léa DOLZANI, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Cédric POUTHIER, Gwenhaël SAMPER, Antony TAHAR.

Le 13 novembre 2025, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2025 (vote)
- Proposition et validation du calendrier des instances de la saison 2025-2026
- Discussion concernant le passage de la feuille de match électronique à 16 joueuses et 5 officiels, à la suite de la note de synthèse élaborée par le Conseil stratégique du handball professionnel féminin
- Élaboration de la commande des sujets à soumettre au Conseil stratégique du handball professionnel féminin, à la suite de l'examen des propositions formulées par ce Conseil
- Informations et questions diverses

La réunion a débuté à 18h00.

## 1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025 (VOTE)

Nodjialem MYARO propose, au regard de l'unique vote à l'ordre du jour, de procéder à un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du comité de direction.

***Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.***

## 2) PROPOSITION ET VALIDATION DU CALENDRIER DES INSTANCES DE LA SAISON 2025-2026

Nodjialem MYARO propose de valider le calendrier des instances. N'ayant reçu aucune objection, la proposition est validée par les membres du comité de direction. Elle souhaite évoquer la date de la cérémonie des trophées et de l'Assemblée générale LFH.

Romane FRECON-DEMOUGE intervient en remerciant Antony pour la réponse de l'UCPHF concernant les propositions précédemment faites aux partenaires. Elle indique ne pas avoir eu de retour précis de la part de 7MASTER, et l'AJPH.

Clément ALCACER répond qu'aucune unanimité n'a encore été trouvée.

Romane FRECON-DEMOUGE rappelle ensuite les dates des derniers matchs de la saison régulière : pour la D2F le samedi 30 mai, et pour la D1F, le dimanche 31 mai. Elle explique que l'année précédente, l'organisation de la cérémonie un vendredi soir avait entraîné très peu de couverture médiatique et l'absence de certaines joueuses, raison pour laquelle la LFH a proposé quatre dates possibles : le lundi 1er ou le mardi 2 juin, puis le lundi 8 ou le mercredi 10 juin, en évitant un chevauchement avec la cérémonie des trophées de la LNH prévue le mardi 9 juin. Elle précise que l'UCPHF, après consultation, privilégie majoritairement le lundi 1er juin, mais souligne les contraintes logistiques : enchaîner les deux titres le samedi et le dimanche rendrait difficile la tenue de la cérémonie dès le lundi. De plus, la tenue du final4 de Ligue des Champions le 6/7 juin et la possibilité d'un barrage entre le 12ème de D1F et le 1<sup>er</sup> VAP de D2F cette même semaine pourrait empêcher la présence des équipes concernées et nuire au bilan complet de la saison. Elle ouvre la discussion et laisse Gaëlle GUESDON intervenir pour compléter sur les aspects liés au timing de vote.

Gaëlle GUESDON explique qu'une simulation interne montre que, si la cérémonie se tient le 1er juin, il faudrait commencer à consulter les familles et présenter les nominés dès les journées J20/J21 en D1F et autour de la J18 ou du premier tour des finalités en D2F. Cela permettrait au grand public de voter autour des journées J22/J23 en D1F et au milieu des finalités de D2. En revanche, choisir le 8 ou le 10 juin permettrait de repousser la consultation, intégrant plus de journées et de résultats, et de préparer une cérémonie plus cohérente et de meilleure qualité événementielle.

Nodjialem MYARO conclut en résumant que la date du 1er juin est trop serrée, malgré le retour de l'UCPHF, et propose de refaire un point en prenant en compte tous les arguments logistiques et sportifs. Elle invite Clément à consulter ses pairs sur le calendrier de fin de championnat et l'intensité des matchs, afin de trouver la meilleure date pour la cérémonie.

Antony TAHAR rappelle que tous ces éléments étaient déjà détaillés dans la note synthétique très complète produite par Romane et Gaëlle, à la suite de l'événement de juin 2025, et partagée avec les clubs. L'un des constats principaux de cette édition concernait le nombre important de joueuses récompensées, dont la majorité provenait de clubs susceptibles de se qualifier pour un Final4 de Ligue des Champions. Il souligne que, dans les discussions avec les clubs, la date offrant la meilleure probabilité de présence des joueuses à la cérémonie serait le lundi 1er, en amont du Final4, plutôt qu'après celui-ci. En effet, après le Final4, il n'y aurait aucune certitude d'avoir les joueuses concernées, ni celles des autres clubs, comme ce fut le cas lors de l'édition de juin dernier, où la cérémonie s'était tenue environ dix jours après la dernière journée de championnat. Il insiste sur l'importance de transmettre cette information aux clubs, tout en prenant en compte le barrage d'accès entre D1F et D2F, car la présence des joueuses nominées pourrait varier selon leur classement. Il note que le nombre de joueuses potentiellement présentes parmi les nominées pourrait être moins élevé pour le 12e de D1F que pour les clubs participant au Final4.

Romane FRECON-DEMOUGE précise que, pour le barrage du premier de D2F (VAP), le lundi proposé poserait un problème : avec un match programmé le mercredi, aucune joueuse de cette équipe ne pourrait être présente. Elle note toutefois les arguments en faveur de cette date, notamment le fait que pour les autres clubs, la cérémonie tomberait 9 jours après la fin du championnat, ce qui pourrait aussi poser question.

Clément ALCACER souligne que les joueuses participant au Final4 ne seraient de toute façon pas disponibles après l'événement, et que celles qui ne sont pas en vacances pourraient être mobilisées plus facilement début juin. Il suggère également de réviser éventuellement les modalités du vote du public, afin de ne pas être contraint par le calendrier serré, tout en restant favorable à ce que la cérémonie se déroule le plus tôt possible en juin.

Clément FORGENEUF intervient ensuite pour rappeler que rester sur le mois de juin pose une contrainte majeure : beaucoup de joueuses, notamment étrangères, ont d'autres échéances et projets. Si certaines équipes sont à Budapest pour des compétitions internationales, elles ne pourraient pas participer au lundi soir prévu. Il propose donc de changer le format de la cérémonie et de l'organiser plutôt en novembre, lors de la trêve, pour garantir la présence de toutes les joueuses et une exposition médiatique optimale.

Clément ALCACER ajoute que si la saison n'est pas encore terminée, il serait possible de produire des vidéos plus professionnelles, car les joueuses ne seraient pas encore en vacances, ce qui serait meilleur pour la diffusion télévisée.

Guillaume MARQUES appuie l'idée de Clément et suggère une alternative : organiser la remise des trophées lors de la finale de la Coupe de France, où toutes les joueuses seraient présentes, la télévision couvrirait l'événement, et l'engouement du public serait maximal. Il reconnaît toutefois que cette solution pose des défis pour le calendrier des votes, mais souligne que ce pourrait être un moment idéal pour médiatiser et valoriser les joueuses, plutôt que de se limiter à des vidéos comme cela serait le cas si la cérémonie est organisée trop tard. Le risque du lundi 8 est que si Brest et/ou Metz gagne une médaille les joueuses ne seront pas présentes à la cérémonie.

Thierry WEIZMAN se dit totalement favorable à l'idée d'utiliser la finale de la Coupe de France pour la remise des trophées : tous les acteurs du handball féminin pourraient y être présents, et cela garantirait la participation de toutes les joueuses primées. Il rappelle que si la cérémonie avait lieu après le Final4, beaucoup de joueuses seraient absentes, occupées par les vacances ou d'autres engagements. Il explique que la date du 1er juin, proposée initialement, tombe la semaine avant le

Final4 et que cela rend presque impossible la présence des équipes concernées. Il insiste donc sur l'intérêt de la soirée de la finale de la Coupe de France, qui offre une excellente visibilité médiatique, rassemble toutes les équipes présentes sur place, et permet aux autres clubs, non qualifiés pour la finale, d'envoyer leurs joueuses.

Thierry WEIZMAN affirme que même si son équipe n'est pas en finale elle pourrait participer. Il ajoute que cette option ne représente pas un coût supplémentaire significatif, puisqu'il s'agit simplement d'intégrer la cérémonie à un événement déjà existant. Il se dit convaincu que c'est une excellente date, à laquelle il n'avait pas pensé initialement.

Clément FORGENEUF ajoute que c'est le seul moment de la saison où tous les clubs peuvent être réunis au même endroit, avec une couverture médiatique optimale et tous les moyens techniques nécessaires pour projeter des vidéos et des contenus liés aux joueuses.

Romane FRECON-DEMOUGE nuance toutefois le propos : organiser la cérémonie après la finale pourrait retarder le début de l'événement, et cette année, la D2F aura son match retour le même week-end, ce qui doit aussi être pris en compte dans la décision.

Thierry WEIZMAN conclut en rassurant : même si la cérémonie a lieu un peu tôt, après trois mois de saison, on connaît déjà les joueuses susceptibles d'être primées. Selon lui, la finale de la Coupe de France, cette année, garçons et filles confondus, constitue donc le moment idéal pour la remise des trophées.

Romane FRECON-DEMOUGE rappelle que, contrairement à l'année précédente la finale des garçons aura lieu le samedi et celle des filles le dimanche. Elle précise que la cérémonie des Trophées devrait par conséquent se tenir le dimanche, après la finale, pour célébrer à la fois la Coupe de France et les trophées LFH.

Nodjialem MYARO souligne que tous les arguments exprimés ont été entendus et qu'une réflexion est nécessaire au niveau de la Fédération, puisque la Coupe de France reste un produit fédéral. Elle propose donc de prendre le temps d'y réfléchir, afin de s'assurer que la cérémonie soit mise en valeur et constitue une plus-value pour la LFH.

Clément FORGENEUF ajoute qu'il est important que l'un des événements n'écrase pas l'autre, et que la mise en lumière médiatique permette de créer un bel événement. Selon lui, le mois de juin est à oublier et l'idée de faire la cérémonie avant le dernier match est intéressante, car elle permettrait ensuite aux clubs de célébrer leurs joueuses dans leurs propres structures, à l'image des récompenses individuelles dans d'autres sports.

Romane FRECON-DEMOUGE rebondit sur le point de Clément et explique que, lors de leurs visites dans les clubs l'année précédente, de nombreux clubs de D1F avaient exprimé leur préférence d'organiser la remise des trophées au cours de la même saison, plutôt que lors de la saison suivante. Elle précise donc que, si un choix doit être fait, elle préfère organiser la cérémonie avant la fin de la saison plutôt que de la décaler à l'année suivante.

Clément FORGENEUF indique qu'il ne partage pas totalement ce point de vue, car il y aurait alors un mois et demi à deux mois sans événement (novembre et décembre), ce qui limiterait la visibilité et l'impact médiatique.

Nodjialem MYARO rappelle la problématique des joueuses ayant changé de club entre-temps : certaines pourraient être récompensées pour leurs performances dans un club précédent.

Gaëlle GUESDON ajoute que certaines joueuses pourraient même avoir quitté la LFH.

Guillaume MARQUES souligne que, deux mois après, cela perd de son sens, car tout a changé et la préparation de la nouvelle saison est déjà en cours.

Thierry WEIZMAN renchérit sur le fait que reporter la cérémonie n'a pas de sens pour les joueuses elles-mêmes, car elles seraient déjà tournées vers d'autres objectifs. Il rappelle que la Coupe de France permet de répondre à cette problématique, en permettant de remettre les trophées avant la fin de la saison.

Nodjialem MYARO conclut en indiquant qu'ils proposeront cette idée au Bureau Directeur fédéral, en pesant les avantages et inconvénients. Une décision finale sera communiquée rapidement.

Nodjialem MYARO évoque ensuite la date de l'Assemblée générale qui doit se tenir en fin de saison, estimant qu'il est préférable de la programmer le plus tôt possible, soit au début du mois de juin. En effet, selon elle, repousser l'AG risquerait de compliquer la disponibilité des acteurs une fois le championnat terminé.

Thierry WEIZMAN nuance ce point, expliquant qu'en juin, peu de personnes partent en vacances et qu'un calendrier plus tardif permettrait également de souffler après une saison chargée. Il se dit personnellement favorable à une tenue de l'AG fin juin.

Gwenhaël SAMPER ajoute que les années précédentes, l'AG se tenait plutôt mi-juillet, ce qui est un peu tard, et qu'avancer la date en juin est donc préférable, tout en veillant à la disponibilité des présidents de clubs.

Nodjialem MYARO propose donc qu'une fois la décision sur la cérémonie des trophées (notamment la possibilité de la mutualiser avec la Coupe de France) clarifiée, une date courant juin soit proposée pour l'AG. Elle insiste sur le fait que la date doit rester en juin, afin de ne pas compliquer la disponibilité des présidents de clubs.

Romane FRECON-DEMOUGE rappelle que l'année précédente, l'AG avait eu lieu mi-juin, ce qui avait permis de faire un bilan complet de la saison. Elle propose que, si la cérémonie des trophées peut se tenir en amont, l'AG pourrait se dérouler un samedi matin, comme l'année précédente, ce qui serait plus pratique pour les présidents qui travaillent. Elle suggère donc le samedi 13 juin, soit une semaine après le Final4, ce qui laisse un peu de temps et correspond au premier samedi après la fin des compétitions.

Nodjialem MYARO conclut en confirmant que la date sera arrêtée sous réserve de la réponse de la Fédération concernant la possibilité de mutualiser les trophées LFH avec la Coupe de France.

### **3) DISCUSSION CONCERNANT LE PASSAGE DE LA FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE A 16 JOUEUSES ET 5 OFFICIELS, A LA SUITE DE LA NOTE DE SYNTHESE ELABOREE PAR LE CONSEIL STRATEGIQUE DU HANDBALL PROFESSIONNEL FEMININ**

Nodjialem MYARO souhaite évoquer le potentiel passage à une feuille de match étendue à 16 joueuses et 5 officiels. Elle rappelle que le conseil stratégique a travaillé sur ce sujet et que tous ont reçu la note dédiée. Elle insiste sur la nécessité d'ouvrir le débat autour des préconisations émises.

Sophie PALISSE prend la parole pour souligner qu'il existe une crainte de la part des clubs de D2F sur cette évolution. Elle rapporte des retours des clubs de D2F concernant l'obligation d'aligner au minimum 11 ou 12 joueuses si la feuille de match passe à 16 joueuses. Elle alerte sur les difficultés potentielles pour ces clubs, qui ne disposent pas forcément de joueuses professionnelles ou de joueuses issues des centres de formation pour respecter systématiquement ce minimum.

Antony TAHAR complète en remerciant le conseil stratégique pour la note très argumentée sur la D1F. Il suggère toutefois de s'interroger davantage sur la mise en place en D2F. Selon lui, le passage de 14 à 16 joueuses sur la feuille ne pose pas de problème en soi, mais le nombre minimum de joueuses à aligner (11 ou 12) peut représenter un vrai challenge pour les clubs de D2F. Il rappelle la différence de ressources entre D1F et D2F (moins de professionnelles et de joueuses en formation), et souligne qu'il serait dommage que des sanctions sportives ou économiques soient appliquées à des clubs ne parvenant pas à atteindre ce minimum.

Sébastien GARDILLOU apporte un point factuel : l'an dernier, sur 316 matchs de D2F, seulement six ont été joués avec moins de 11 joueuses (à 10). Il précise que ce commentaire vise à illustrer le caractère exceptionnel de ces situations et le travail du groupe pour proposer une règle médiane applicable à toutes les divisions.

Guillaume MARQUES appuie l'intervention de Sébastien, tout en précisant que le rôle du conseil stratégique était de produire une note de réflexion. Il estime désormais important que les autres membres du comité puissent échanger, amender et apporter des arguments sur le sujet, afin que le débat soit complet et constructif.

Antony TAHAR reprend la parole pour préciser qu'il n'est pas certain que l'abaissement du nombre minimum de joueuses en D2F soit la bonne solution. Il propose de réfléchir à d'autres angles, notamment la distinction entre clubs bénéficiant du statut VAP et clubs n'en disposant pas. Les clubs VAP, disposant d'un plus grand nombre de joueuses professionnelles, auraient un chemin plus court pour respecter le minimum de joueuses, réduisant le risque de manquer ce seuil sur quelques matchs. Il souligne également la question ouverte par la note du conseil stratégique : quel principe de sanction pourrait être appliqué si ce minimum n'est pas atteint ? Selon lui, il convient d'anticiper cette problématique, en particulier en D2F, où une sanction économique pourrait ne pas sembler appropriée, même en cas de non-respect occasionnel.

Nodjialem MYARO rappelle que le nombre de situations problématiques est très faible : seulement 6 occurrences sur 316 matchs. Elle s'interroge sur l'ampleur réelle du risque pour les clubs et sur les sanctions éventuelles. Elle se dit, sur le principe du nombre de joueuses, plutôt favorable à suivre les recommandations du conseil stratégique.

Éric BARADAT ajoute une précision : pour les six matchs où un club a aligné seulement dix joueuses, si le nouveau règlement avait été en vigueur, il est probable que le club aurait respecté le minimum requis de 11 joueuses.

Guillaume MARQUES prend la parole, précisant qu'il n'avait pas prévu de trop intervenir, mais souhaite partager un point important. Sa réflexion porte sur l'image que la LFH souhaite projeter, même en D2F. Selon lui, afficher 16 joueuses pour une équipe et seulement 8 ou 9 pour l'autre peut donner une perception négative en termes de professionnalisme, d'équité sportive et de rendu pour les partenaires, les supporters ou les téléspectateurs. Il souligne également l'impact sur les joueuses : évoluer à 8 sur une heure de jeu pendant plusieurs matchs consécutifs peut être très exigeant. Toutefois, l'élément central de sa remarque reste l'image de la LFH et la cohérence à montrer au secteur professionnel et aux médias.

Antony TAHAR apporte un dernier élément de réflexion, soulignant l'importance du nombre de joueuses professionnelles et de la capacité des clubs à aligner un minimum de joueuses. La saison dernière, la moyenne de joueuses alignées était de 13,8 en D1F et 13,3 en D2F. Il rappelle que le statut des joueuses reste un point central de la discussion. En D2F, sur les données de l'année précédente, il y avait environ 110 joueuses professionnelles (65 à temps plein et 45 à temps partiel) et 170 joueuses sous statut amateur. Ces chiffres montrent que les quelques occurrences où les clubs n'ont pas pu atteindre le minimum de 11 ou 12 joueuses ne doivent pas être sous-estimées, car elles peuvent avoir un impact sur les joueuses amateurs. Selon lui la note du conseil stratégique met clairement en avant la disponibilité des joueuses professionnelles et des joueuses en centres de formation (CFCP) en D1F, qui permettent de compléter facilement une feuille de match. En D2F, en revanche, les compléments nécessaires seraient des joueuses amateurs. Il précise que, même si le nombre de joueuses sous statut amateur a semblé diminuer cette année dans les données transmises, cela ne signifie pas qu'elles ont disparu : les conventions ne sont simplement plus envoyées à la CNCG. Il insiste sur le fait que la présence de ces joueuses amateurs reste essentielle pour réfléchir à la mise en place du critère du nombre minimum de joueuses sur une feuille de match si l'on passe de 14 à 16 joueuses en D2F.

Gwenhaël SAMPER fait un retour sur le processus de mise en place de la feuille de match à 16 joueuses. Elle explique que le processus est double, voire triple, selon les règlements concernés. Tout d'abord, il y a le règlement sportif de la LFH, qui devra définir le cadre et le régime applicable une fois le principe acté. L'adoption de ce règlement suit un processus précis : avis du CODIR de la LFH, avis de l'AG de la LFH et vote du bureau directeur.

En parallèle, certains règlements fédéraux devront également être modifiés. Elle cite notamment le règlement JIPES, qui mentionne actuellement les feuilles de match à 14, ainsi que le guide financier si des sanctions économiques étaient envisagées, et enfin les règlements des compétitions pour préciser la dérogation à 16 joueuses par rapport aux autres championnats nationaux. Elle rappelle l'échéance clé du 15 décembre, date butoir pour transmettre les propositions à la Commission nationale des statuts et de la réglementation, en vue d'un examen lors du conseil d'administration prévu en mars. Entre janvier et février, les territoires seront consultés, puis le vote final du Conseil d'administration fédéral interviendra en mars. Gwenhaël SAMPER insiste sur le fait que certains documents devront être modifiés sur le fond, et pas seulement sur la forme, afin de sécuriser le dispositif et sa mise en œuvre.

Nodjialem MYARO conclut la discussion en vérifiant que tout est clair sur le sujet de la feuille de match à 16 joueuses, tant sur les arguments du Conseil stratégique pour la D1F et la D2F que sur le

processus réglementaire. Elle souligne que le Codir devra se positionner rapidement, idéalement lors de la prochaine réunion du Codir, afin de mettre le sujet au vote.

Gwenhaël SAMPER précise que le vote devra porter sur les principes généraux, par exemple l'acceptation de la feuille de match à 16 et le minimum de 11 joueuses, ce qui permettra ensuite de rédiger le texte détaillé à voter. Elle insiste sur le fait que ce vote concerne les grands axes du régime applicable aux clubs, et non simplement l'augmentation à 16 joueuses. Elle remercie Éric BARADAT, Guillaume MARQUES et Sébastien GARDILLOU pour leurs interventions et rappelle que le rôle du Codir est de déterminer le régime souhaité pour les clubs. Elle ajoute que le principe doit être voté avant le 15 décembre, afin de permettre la modification des textes fédéraux. Le détail du règlement sportif de la LFH pourra être affiné ensuite, une fois le principe validé.

Nodjialem MYARO propose donc que le Codir se prononce lors de la prochaine réunion, ou éventuellement par vote électronique si le calendrier est trop serré.

#### **4) ÉLABORATION DE LA COMMANDE DES SUJETS A SOUMETTRE AU CONSEIL STRATEGIQUE DU HANDBALL PROFESSIONNEL FEMININ, A LA SUITE DE L'EXAMEN DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR CE CONSEIL**

Antony TAHAR précise, concernant les propositions de sujets à travailler au sein du conseil stratégique que l'UCPHF souhaite intégrer, de manière prioritaire, la question des cahiers des charges de D1F et D2F pour la saison 26-27, en tenant compte des timings de vote. Il propose donc de mandater le conseil stratégique pour traiter ces sujets lors des prochaines réunions, dans un délai relativement serré. Les autres sujets déjà évoqués dans le dossier de préparation sont pertinents et ne suscitent pas de surprise. Il rappelle l'importance de la préparation des clubs de D2F à un projet professionnel, un enjeu qui concerne aussi bien le secteur féminin que masculin. Il souligne que l'intégration de ces clubs au sein de la LFH est récente (depuis 2022), et qu'un accompagnement particulier reste nécessaire.

Antony TAHAR souligne l'importance de l'évolution des cahiers des charges. Il recommande de ne pas se limiter à une approche binaire (augmenter ou diminuer les cahiers des charges), mais d'interroger les indicateurs et critères actuels pour décider lesquels conserver, à quel niveau, et quels nouveaux critères pourraient être intégrés ou remplacer les existants. Il cite notamment les dimensions sportive, RH, budget, structuration, respect du PPF, diffusion télévisuelle et infrastructures, la classification des salles faisant également partie des critères.

Nodjialem MYARO conclut que la feuille de route pour le conseil stratégique est ainsi définie. Elle propose que le Codir la valide afin de permettre au conseil stratégique de poursuivre son travail, tout en restant ouvert à l'ajout éventuel de nouveaux points au cours de la saison. Le Codir valide cette feuille de route.

Les membres présents ou représentés du comité de direction approuvent la liste des sujets à traiter par le conseil stratégique.

## 5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nodjialem MYARO propose de passer aux questions diverses et en profite pour présenter un échange récent avec Arnaud Roussel qui a travaillé avec plusieurs clubs, dont Montpellier, et souhaite accompagner les clubs de LFH sur différents aspects : structuration, compétences des dirigeants, impact territorial, digitalisation et économie du club. Il propose de commencer par un audit pour un club de première division et un club de deuxième division auxquels il fera une restitution. L'objectif est de tester son approche et, si cela s'avère pertinent, de déployer un accompagnement plus large. Le coût serait pris en charge par la LFH pour ces deux clubs.

Nodjialem MYARO précise que la démarche est encore à l'état de proposition, et que l'option d'un appel d'offres pourrait être envisagée pour élargir le choix des clubs.

Thierry WEIZMAN note que cela peut sembler délicat puisque la Fédération finance l'accompagnement d'un seul club.

Nodjialem MYARO clarifie en expliquant qu'il s'agit simplement de tester la méthode sur un ou deux clubs avant de décider d'un éventuel déploiement plus large.

Clément FORGENEUF demande des précisions sur le budget et la légitimité du consultant.

Nodjialem MYARO propose de l'inviter au prochain Codir pour qu'il partage son expérience, la méthodologie de son audit et les actions qu'il recommande aux clubs. Le coût initial est modeste, environ 500 euros, ce qui ne pèse pas sur le budget de la ligue.

Thierry WEIZMAN souligne que ce montant est raisonnable.

Clément FORGENEUF et Thierry WEIZMAN sont favorables à cette approche et apprécient que l'expertise soit orientée clubs et non commerciale. Thierry WEIZMAN suggère de choisir un club de haut de tableau et un club de bas tableau, afin d'obtenir un retour plus représentatif et réaliste des différents contextes.

Guillaume MARQUES rappelle que les modèles ne sont pas toujours transposables d'un club à l'autre, ce que Nodjialem MYARO confirme : l'objectif est de s'adapter aux dynamiques locales et aux besoins spécifiques de chaque club.

La décision est prise d'inviter Arnaud Roussel au prochain Codir pour présenter son approche. Après cette présentation, les membres décideront du nombre de clubs à impliquer et de la pertinence d'un déploiement plus large. L'expérience préalable avec les clubs masculins sera complétée par son expertise sur le féminin, ce qui est jugé pertinent.

Nodjialem MYARO ajoute que les amendes liées aux manquements marketing des clubs pourraient être utilisées à cette fin, renforçant leur dimension structurante.

Guillaume MARQUES sollicite des précisions concernant la situation actuelle de Toulon.

Jean-Marie BRINON répond qu'il n'a pas de commentaire à ce sujet.

Nodjialem MYARO clôture la séance de ce Comité de direction à 19h15.